

Conditions Générales de Vente – Secret River Expédition - 2024



PREAMBULE

Toute réservation implique de plein droit l'adhésion du client aux conditions ci-dessous :
Toutes stipulations (conditions d'achat, lettres, accusés de réception et autres documents émanant du Client) modifiant les clauses et conditions du présent bon de commande seront considérées comme nulles et non avenues à moins qu'elles ne résultent d'un écrit approuvé et signé par "Secret River Expédition".
Toute réservation pourra être faite par email ou téléphone. Dans ce dernier cas, la réservation devra être confirmée par email.

L'entreprise Secret River Expédition organise des activités de plein air. L'objectif est de faire découvrir des sports de loisirs en pleine nature. Nos activités ne sont pas à haut risque et sont accessibles à un large public. Toutefois en raison du caractère particulier de ce type de loisirs, certaines précautions doivent être prises lors de l'inscription des participants :

- Ne pas surestimer les capacités physiques de chaque participant et celles du groupe
- Pour la pratique des activités aquatiques, il est indispensable de savoir nager.
- Ne pas avoir de contre-indications médicale particulière à la pratique de ces différents sports, pouvant mettre en danger le participant ou d'aggraver son état de santé

RESPONSABILITE

Pendant toute la durée de l'activité, les professionnels de Secret River Expédition qui assurent l'encadrement et le déroulement de celle-ci (animateurs, moniteurs, guides, chauffeurs, coordinateurs...) ont autorité et sont seuls juges. Ils se réservent le droit à tout moment d'interrompre pour raison de sécurité une prestation ou d'écarter un participant représentant un danger pour lui-même ou pour son entourage de par son comportement ou de par son niveau technique et/ou physique jugé insuffisant. (En aucun cas cette décision ne pourra être caution au remboursement de la prestation, sauf cas exceptionnel.)

SECURITE

Pour toutes nos activités, le port du matériel technique individuel lié à l'activité est obligatoire.

ASSURANCE

Conformément à la législation, chaque guide qui travaille sous l'entité commerciale de Secret River Expédition a contracté une assurance en Responsabilité Civile.

Tous les guides sont des indépendants avec leurs propres numéros de Siret et leurs propres assurances en responsabilité Civile. Cette assurance responsabilité civile est incluse dans le prix des prestations.

Les principaux guides travaillant sous le nom de Secret River Expédition sont :

- **Antoine Coudray**.

N° Siret : 824 905 426 00014

Son assurance est avec la compagnie AN3S (spécifique à l'encadrement d'activités d'eau-vive).

Compagnie d'assurance : AN3S – 47B rue Gambeta – 71120 CHAROLLES

Garantie par contrat n° : 675047304 souscrite par le SNGP CKDA

- **François Hémidy**

Cependant nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant. En aucun cas nous ne pouvons être tenus responsables de la perte, du vol ou de la dégradation du matériel personnel.

CONDITIONS DE REGLEMENT ET DE FACTURATION

Les prestations peuvent être payables pour 30 % à la commande et 70 % le jour de la prestation.

Généralement, nous envoyons une demande d'empreinte de carte bancaire via le site Swikly (<https://www.swikly.com/>) ou wannapay . Aucune somme d'argent ne vous sera prélevé avant l'activité, vous réglerez la totalité le jour J (chèque ou espèce).

ANNULATION

La réservation peut être annulée ou modifiée sans pénalité plus de 30 jours avant la date de réalisation de la prestation.

Du 30e au 15e jour inclus précédant la date de réalisation de la prestation, il sera retenu à titre de pénalités forfaitaires 30 % du prix total des prestations réservées.

Du 14ème au 10e jour inclus précédant la date de la prestation, il sera retenu 50 %.

Du 9e au 3e jour inclus précédant la date de la prestation, il sera retenu 80 %.

À partir du 2ème jour inclus précédant la date de la prestation, il sera retenu 100 %.

ANNULATION DE NOTRE FAIT

Nous pouvons être amené à annuler une prestation pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de notre volonté (cause météorologique et climatique, incendie, catastrophes naturelles, fermeture du barrage, ...). Pour ces cas exceptionnels, nous vous proposerons automatiquement une prestation de remplacement si cela est possible et dans le cas contraire, le remboursement de la prestation.

En aucun cas, la micro entreprise Secret River ne peut être tenue pour responsable du fait de cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat.

DÉGRADATION ET DESTRUCTION DE MATERIEL

Chaque participant ou groupe de participant est responsable du matériel qui lui est confié durant la pratique de l'activité. Si une dégradation ou une destruction du matériel est constaté suite à une négligence, un acte volontaire ou au non-respect des consignes de l'encadrement lors du briefing, le matériel sera facturé au commanditaire de l'activité. Vous pouvez recevoir la liste des tarifs du matériel sur simple demande.